

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

Dossier à renvoyer avant le 9 Aout 2021

- La fiche de renseignements administratifs destinée au secrétariat ;
- La fiche des personnes à prévenir en cas d'urgence ;
- 1 chèque d'un montant de 170 euros établi à l'ordre du Trésor Public représentant les droits annuels d'inscription.
- Une attestation CPAM couvrant l'année scolaire 2021/2022 (jusqu'en juillet 2022).
- Une attestation de paiement de la CVEC.
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile qui indique que vous êtes couvert(e) pour l'année 2021/2022;
- 1 certificat médical avec les mentions « **apte physiquement et psychologiquement à l'exercice de la profession d'infirmier** » ainsi que « **vaccins à jour** ».
- Certificat de scolarité de l'UPJV. Vous devrez procéder à votre inscription sur l'ENT de l'UPJV du 30/08/2021 au 24/09/2021. Une fois connecté sur l'ENT, vous n'aurez qu'à cliquer sur l'onglet « REINSCRIPTION » et suivre les étapes. Pour finir, vous devrez télécharger votre certificat de scolarité sur votre espace personnel de l'UPJV.
- L'autorisation individuelle d'être filmé(e), photographié(e) ou interviewé(e) ci-jointe.
- La vaccination de la COVID est conseillée. (Si vaccination complète, merci de joindre l'attestation de vaccination).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

NOM :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :.....**LIEU DE NAISSANCE :**.....

DEPARTEMENT DE NAISSANCE (N° et nom du département) :

PAYS DE NAISSANCE :

N° INE (ce numéro « Identifiant National Etudiant » ou BEA figure sur le relevé de notes du baccalauréat depuis 1995) :

N° DE SECURITE SOCIALE :

Adresse étudiante :

.....
.....

N° de téléphone fixe :

N° de portable :

Adresse Mail :

Adresse principale :

.....
.....

N° de téléphone :

Possédez-vous un permis de conduire ?

Oui

Non

Si oui, possédez-vous un véhicule utilisable pour les stages ?

Oui

Non

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

(Merci d'indiquer au moins 1 personne)

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT :

Année de formation : L1 L2 L3

Personne à contacter n°1 :

Lien de parenté :

Nom :Prénom :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Personne à contacter n°2 :

Lien de parenté :

Nom :Prénom :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Autorisation individuelle d'être filmé(e), photographié(e) ou interviewé(e)

Je soussigné(e) (étudiant(e) majeur),
demeurant à,
autorise l'IFSI/IFAS à me filmer, me photographier, m'interviewer et utiliser mon image.

ou

Je soussigné(e) (parent enfant mineur),
demeurant à,
autorise l'IFSI/IFAS à filmer, photographier, interviewer et utiliser l'image de mon enfant mineur dont le nom est :
.....

En conséquence, j'autorise l'IFSI/IFAS à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public les films, les photographies pris dans le cadre de ma vie d'apprenant(e) ou la vie d'apprenant de mon enfant mineur à l'Institut.

Les photographies, films et/ou interviews pourront être exploités et utilisés directement par l'IFSI/IFAS ou par le Centre Hospitalier Intercommunal COMPIEGNE NOYON sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment de télédiffusion, de papier (journaux, flyer et périodiques) et électronique (Internet) sans aucune limitation intégralement ou par extraits pour une durée illimitée.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou ma réputation ou à la vie privée et la réputation de mon enfant mineur, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interviews dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition ou à la disposition des parents des enfants mineurs un justificatif à chaque parution ou diffusion des photographies, films et/ou interviews sur simple demande.

Je suis informé(e) de mes droits et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour leur exploitation.

Fait à

Le

Signature de l'apprenant(e) ou du parent
d'enfant mineur

INFORMATIONS GENERALES RENTREE 2021/2022

Rentrée :

La rentrée scolaire aura lieu :

- L1 Redoublant : 06 septembre 2021
- L2 : 06 septembre 2021
- L3 : 30 août 2021.

Pour l'heure de rentrée merci de vous référer à vos plannings.

Repas :

Les déjeuners peuvent être pris au self du Centre Hospitalier à Compiègne au 8, Avenue Henri Adnot (système de carte magnétique dont l'utilisation vous sera précisée).

Le restaurant universitaire est accessible aux étudiants en soins infirmiers, sur présentation de la carte d'étudiant. Il est ouvert midi et soir du lundi au samedi et le dimanche midi.

Vous pourrez également prendre un repas à consommer à l'Institut mais ceci sous réserve que les locaux restent propres. Dans le cas contraire, une interdiction sera mise en place.

Hébergement :

L'IFSI dispose de quelques studios qui sont mis à disposition des étudiants. Si vous souhaitez faire une demande de logement, il convient de faire un courrier à la Directrice de l'établissement.

Vous pouvez demander une chambre dans une résidence universitaire. Il vous appartient de faire les démarches nécessaires auprès du CROUS.

Vous pouvez également avoir des résidences « réservées » aux étudiants, elles sont gérées par des structures privées sans lien avec le CROUS.

Vous pouvez vous renseigner pour les aides au logement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Concernant les bourses régionales pour l'année scolaire 2021/2022, vous pouvez à partir de ce jour et jusqu'au 30 Octobre 2021 dernier délai déposer un dossier sur la plateforme en utilisant l'adresse de connexion suivante : <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr> . **Vous devez impérativement scanner toutes vos pièces justificatives sur la plateforme. Aucune pièce justificative ne devra être adressée à l'IFSI. Après le dépôt de votre demande sur la plateforme, vous devrez nous adresser un mail à ifsi.secretariat@ch-compiegneoyon.fr ou un courrier nous**

indiquant que vous avez déposé votre demande avec le numéro du dossier pour que nous puissions le valider sur la plateforme.

S'agissant d'une nouvelle plateforme, l'ensemble des étudiants doit créer un compte puis une fiche tiers (coordonnées personnelles et bancaires) avant de déposer une demande de bourse.

Le règlement d'attribution des bourses d'études ainsi que les pièces à fournir sont consultables sur le site du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Pour toutes questions, vous pourrez contacter le service des bourses sanitaires et sociales soit au numéro vert 0800 02 60 80 soit par mail à bess@hautsdefrance.fr . Il est demandé par le Conseil Régional que vous utilisiez en priorité ces moyens de communication afin de leur permettre un traitement plus rapide de vos demandes.

Information concernant le Centre de Documentation :

Pour emprunter des documents, l'inscription au CDD est obligatoire. Elle s'accompagne du versement d'un chèque de caution d'un montant de 45 euros. Cette somme sera remboursée à la fin du cycle d'études si tous les documents empruntés ont été rendus et en bon état.